

LE BRIOLLAYTAIN

#10

JUILLET 2023

UN ÉTÉ
AU FIL DE L'EAU



ÉDITO

Chères Briollaytaines,
Chers Briollaytains,



Depuis 2020, notre commune change pour vous mais elle change aussi et surtout, avec vous. C'est l'esprit d'un renouveau de la vie démocratique que l'équipe municipale a souhaité impulser depuis son arrivée.

Dès 2021, nous sommes allés ensemble sur le terrain dans une vaste démarche inédite de concertation afin de partager les améliorations, identifier les problèmes et nous efforcer collectivement de les régler.

Nous avons ainsi repensé les échanges avec les citoyens en proposant des réunions de quartier annuelles ainsi que des réunions publiques d'information et de concertation en lien avec des projets structurants tels que l'aménagement du bourg ou le déploiement de la vidéo-protection. Dans le même temps, plusieurs groupes de citoyens ont été constitués autour de questions environnementales ou sociétales et tous les Briollaytains ont été invité à prendre part à la première édition du budget participatif doté d'un budget de 50 000 euros dont nous inaugurons cette année les premières réalisations.

Ces rendez-vous continueront naturellement d'être renouvelés et développés afin de chercher des réponses aux sollicitations et impulser les changements nés de ces échanges, avec pour unique préoccupation de toujours viser à améliorer nos actions.

Soyez assurés de tout notre engagement, à vos côtés, pour Briollay !

D'ici-là et durant tout l'été, que vous soyez passionnés de musique, amateurs d'art, de sport ou simplement en quête de divertissement, nous vous invitons à participer activement aux manifestations estivales proposées par la commune et les associations Briollaytaines.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été à Briollay et d'excellentes vacances !

Arnaud Hie
maire de Briollay

Rendez-vous
sur notre site internet

WWW.BRIOLLAY.FR

Suivez-nous sur Facebook

/BRIOLLAY

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi de 8 h 30 à 12 h 30.
Mardi, mercredi et jeudi
de 14 h 00 à 17 h 00.
Vendredi de 10 h 00
à 12 h 30 et de 14 h 00
à 17 h 00.

Le service urbanisme

est ouvert le lundi matin,
et jeudi après-midi (sans
rendez-vous), le mardi et
mercredi après-midi (sur
rendez-vous), fermé le
vendredi.

Le maire assure
une permanence
en mairie le jeudi et reçoit
sur rendez-vous du lundi
au samedi.

Les adjoints reçoivent
uniquement sur rendez-
vous du lundi au samedi.

Place O'Kelly
49125 Briollay

Téléphone : 02 41 42 50 28
Télécopie : 02 41 37 92 89

Courriel : mairie@briollay.fr

LE BRIOLLAYTAIN

Directeur de la publication :
M. le maire

Coordination : Sylvie
Foucher, Sophie Gagnepain

Mise en page : Sophie
Gagnepain
Photos : droits réservés
Distribué par les conseillers
municipaux et des bénévoles

Imprimerie Connivence -
Angers



SOMMAIRE

2

ÉDITO

4

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les échos du conseil
État civil

5

INFOS MUNICIPALES

Les écourues
Point travaux
Nuisances sonores
Journées du patrimoine
Nouveaux arrivants
À la cantine

6

DOSSIER :
FINANCES LOCALES

En chiffres
Projets et investissements
Pacte fiscal et financier

7

TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
CADRE DE VIE, URBANISME

Circulation douce au
Chemin du Pâtis Colas
Focus sur les arbres
Gestion différenciée

9

PARTICIPATION
CITOYENNE

Budget participatif
Rencontres citoyennes
Journée citoyenne

10

VIE SOCIALE,
ENFANCE, JEUNESSE

Nettoyons la nature
Le Conseil Municipal des jeunes
Des nouvelles de l'ALAE

12

VIE ASSOCIATIVE

L'actualité des associations
de la commune

14

TRIBUNES

Briollay tu nous plais
Vivons ensemble à Briollay

15

AGENDA

Les rendez-vous
de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Quelques-unes des décisions prises par le conseil municipal lors de ses réunions des 13 avril, 4 mai et 9 juin.

- Acquisition d'une partie de la parcelle AC n°164 pour une surface de 910 m², pour un montant de 128 000 € dans le cadre de la constitution d'une **réserve foncière municipale** dans le centre de la commune, à proximité des services.
- Attribution de subvention d'un montant 160 € pour l'adhésion à la **Fondation du Patrimoine** au titre de l'année 2023.
- Attribution d'une subvention de 6 000 € au **CCAS** pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023.
- Attribution d'une indemnité de 130 € versée à l'association diocésaine d'Angers, pour les **frais de gardiennage** de la paroisse Saint Joseph des Basses Vallées.
- Dispositif d'aide à l'accession sociale d'Angers Loire Métropole : 3 aides de 1 000 € maximum sont inscrites au budget 2023 pour les **primo-accédants**.
- Adhésion au dispositif mis en place par Angers Loire Métropole pour réaliser des **diagnostics de vulnérabilité des logements** situés en zone inondable dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.
- **Restauration scolaire** : afin de répondre aux objectifs liés à la transition écologique, et spécifiquement pour la partie éducation, à l'ambition de **meilleure qualité alimentaire**, passage à la gamme Egalim améliorée est actée pour l'année 2023/2024 avec Angers Loire Restauration. Ceci implique, en partie la **révision de la grilles des tarifs** de la cantine.
- Convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour l'aménagement du carrefour du chemin de la Guichardière et de la RD 52 et d'une liaison douce jusqu'au carrefour de la RD 109 (au niveau du pont vers Soulaire), l'objectif étant de **sécuriser et d'assurer la continuité des déplacements doux** vers Vêrigné et Soulaire-et-Bourg.
- Autorisation de programme pour l'opération *Extension du complexe sportif et création d'un club-house* - Révision 2023.

Consultez la liste des délibérations et les convocations du conseil municipal sur briollay.fr.

Suivez le conseil en direct sur la page **Facebook** de la mairie : [facebook.com](https://www.facebook.com/briollay)

Prochaines séances :
6 juillet et 7 septembre

ÉTAT CIVIL

Naissances

- › Malo Baranger
- › Naël Audebert
- › Loan Robion
- › Raphaël Desbois
- › Malo Pitet
- › Arsène Bourdillon
- › Ulysse Trétout Neau
- › Ambre Raimbault
- › Gabin Mazurier
- › Adèle-Rose Rouchon
- › Maël Rousseau
- › Andrea Cognard
- › Louna Celton Lemoine

Mariages

- › Eric Gaillard et Amani Kouame
- › Stéphane Jouan et Armelle Ngotty
- › Willy Bezie et Sandrine Torres
- › Caroline Forget et Florian Guillemot

Pacs

- › Sylvain Robion et Marie Coignard
- › David Raimbault et Cindy Rolland
- › Jocelyn Drochon et Marion Clémenceau
- › Fabien Gilot et Pascaline Michel
- › Mégane Lebreton et Florian Poilbout
- › Alain Cariou et Claude Dupont

Décès

- › Louis Bernier
- › Olivier Léon
- › Manizakatone Guelah, (épouse Léger)

Pour prendre rendez-vous avec le service état civil : à etatscivil@briollay.fr ou à mairie@briollay.fr

INFOS MUNICIPALES

LA NAVIGATION SUR LES RIVIERES DE L'ANJOU : LES ÉCOURUES

C'est quoi les écourures ?
Les écourures ou « chômage » désigne un moment où l'on ouvre toutes les retenues d'eau de la rivière.

La rivière retrouve ainsi son lit naturel. Un niveau beaucoup plus bas que celui que l'on est habitué à voir !

Régulièrement, les départements en charge de l'entretien des cours d'eau organisent ces écourures. Ce processus a plusieurs intérêts :

- › Nettoyer, retirer les déchets dans la rivière ;
- › Vérifier, entretenir et réparer les différents ouvrages d'art : pont/écluses/barrages ;
- › Effectuer des travaux que le niveau habituel de la rivière empêche.

En 2023, les écourures se déroulent :

- › sur le Loir, dans les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe, du 11 septembre au 15 novembre.

Lors des écourures, la navigation est strictement interdite sur l'ensemble des zones concernées.

Service rivières du Département :
02 41 81 47 42 – aot@maine-et-loire.fr.



POINT TRAVAUX

Les travaux de sécurisation du carrefour de la Guichardière - RD52 - Grande rue et la continuité de la piste cyclable vers Vêrigné vont commencer le 3 juillet 2023 jusqu'à la fin du mois de juillet.

L'accès vers la Grande rue pourra être fermé ponctuellement, la circulation sur la RD52 sera assurée par des feux de signalisation.

Le chemin de la Guichardière sera fermé depuis la rue du Calvaire jusqu'à la RD52 sauf pour les riverains.



NUISANCES SONORES

La réglementation en matière de bruit et principales dispositions de l'arrêté préfectoral de lutte contre les bruits de voisinage n°2018/29 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Rappel : sauf dérogation, les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 h à 7 h ainsi que les dimanche et jours fériés.

Les personnes dont l'équipement est comparable à celui utilisé par les professionnels devront prendre toutes précautions pour éviter de troubler la tranquillité du voisinage, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux, et/ou par le choix d'horaires de fonctionnements adéquats et limités, respectant les périodes précisées ci-dessus.

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Tout chien dont les aboiements fréquents et intempestifs seront audibles d'une propriété voisine habitée par des tiers sera réputé gênant.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

"PATRIMOINE VIVANT" ET "PATRIMOINE DU SPORT", THÈMES DE LA 40^E ÉDITION

Ces journées offrent l'opportunité de découvrir des monuments et des sites exceptionnellement ouverts.

Visite libre et commentée de l'Église et du Palais Perrin, visite libre du marais pédagogique, livret jeu pour découvrir les secrets de Briollay, exposition pédagogique extérieure...

RECENSEMENT NOUVEAUX ARRIVANTS

VOUS ÊTES ARRIVÉS À BRIOLLAY EN 2022 OU 2023 ?

Le 10 novembre, une soirée conviviale d'accueil et d'échange vous est consacrée afin de vous présenter notre village et d'échanger avec vous.

Faites-vous connaître et inscrivez-vous en mairie avant le 3 novembre.

AUTONOMIE À LA CANTINE

L'APPRENTISSAGE DU SELF-SERVICE

Les classes de grande section de maternelle ont eu l'occasion de découvrir le "passage au self" pour qu'ils puissent s'entraîner à se servir en toute autonomie sous le regard bienveillant et avec l'aide des équipes du restaurant scolaire pour qu'à la rentrée de septembre ils puissent maîtriser le maniement du plateau.

L'organisation a été faite comme suit : le lundi et le mardi, les élèves de grande section de Mme Quevreur, le jeudi et le vendredi, les élèves de grande section de Mme Chevalier.

Ils ont également appris à débarrasser leur plateau en effectuant le tri sélectif (bio déchets...), mis en place par la commune depuis l'an dernier.

Les composteurs sont installés au jardin partagé de la commune, les restes alimentaires de la cantine sont emmenés le mardi et le vendredi par les enfants, accompagnés de M. Aumond.

Grâce à cette action conduite par l'équipe, tous ces enfants seront prêts à prendre leur plateau et se servir seul dès la rentrée !

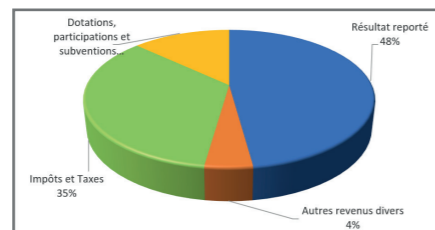
FINANCES LOCALES

En chiffres

En 2023, le **budget de fonctionnement** de la commune s'élèvera à **5 028 045,48 €** (en hausse de 20 % par rapport à 2022).

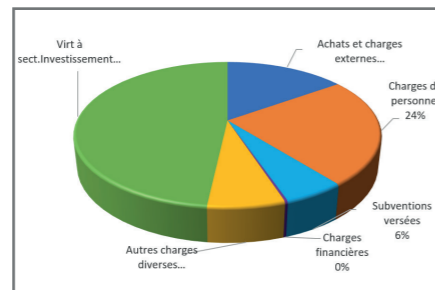
Les **recettes de fonctionnement** se décomposent comme suit :

- Impôts et taxes : **1 740 900,00 €**
- Dotations, participations et subv. : **659 133,00 €**
- Résultat reporté : **2 404 712,48 €**
- Autres revenus divers : **207 300,00 €**



Les **charges de fonctionnement** sont budgétées à **2 603 209,00 €** (en hausse de 8,70 % par rapport à 2022) et se décomposent comme suit :

- Charges de personnel : **1 210 170,00 €**
- Achats et charges externes : **762 565,00 €**
- Charges financières : **13 050,00 €**
- Virement section investissement : **2 424 836,48 €**
- Subventions versées : **274 110,00 €**
- Autres charges diverses : **343 314,00 €**



CONCLUSION

Cette situation permet au conseil municipal de lancer plusieurs opérations d'investissement conséquentes sans avoir recours à l'emprunt.

Projets et investissements

Extension du complexe sportif avec la création d'un club house - des aides publiques sont d'ores et déjà obtenues pour ce projet : DETR (État) et pacte de ruralité (région) pour 199 000 €	578 000 €
Travaux d'amélioration des locaux sportifs (réseau eaux usées, réfection plafond, alarme, aménagement vestiaire)	78 000 €
Travaux d'aménagement espaces jeunes (extra-scolaire)	52 000 €
Tourisme et terrain de pétanque (installation d'une borne de recharge vélos, extension de l'abri, borne électrique et eau jeux de boules et mobilier...)	86 600 €
Déplacement des ateliers municipaux (maîtrise d'œuvre et études préalables)	50 000 €
Acquisitions foncières	61 950 €
Démolition d'un ancien bâtiment (site Estaminet)	80 000 €
Espaces verts (plantation, pilotage arrosage, signalétique pédagogique, réserves d'eau)	39 500 €
Travaux école (mise aux normes ERP électrique, local stockage, matériel, mobilier)	32 000 €
Travaux voirie (sécurisation passerelle et barrières, aménagement allée piétonne et cyclable...)	42 000 €
Budget Participatif (projet citoyen) - solde édition 2021-2022 projets en cours	11 500 €
Futur pôle intergénérationnel : mission de programmiste	20 000 €
Aides aux particuliers (réserve d'eau de pluie, plantations d'arbres et aide à la pierre)	8 000 €
Travaux cimetière (columbarium, plantation, caves, urnes, relèvement)	19 000 €
Travaux église (horloge, moteur cloche, aménagement sacristie)	17 000 €
Renouvellement matériel espace verts	80 000 €

FINANCES

PACTE FINANCIER ET FISCAL D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

La loi de finances pour 2021 a rendu obligatoire la rédaction d'un pacte financier et fiscal pour Angers Loire Métropole, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un contrat de ville.

#1 Les étapes de la construction du pacte financier et fiscal

- **2001** : création de la Communauté d'Agglomération du Grand Angers, avec la perception de la taxe professionnelle par le seul EPCI.
- **2010-2011** : mise en place de la fiscalité additionnelle sur les taxes ménage avec l'arrivée de la 1ère ligne de tramway et le développement de ses compétences
- **2016** : passage en Communauté urbaine



#2 Les enjeux du mandat en cours

Le **projet de territoire 2016-2030** définit et décline des ambitions pour le territoire pour les 15 ans à venir. Sont venus s'ajouter plus récemment le projet « Territoire Intelligent » et les Assises de la transition écologique, avec la feuille de route d'adaptation au changement climatique de notre territoire.

Pour porter les investissements nécessaires à ces transitions tout en assurant un socle solide aux finances locales, la stratégie financière d'Angers Loire Métropole s'articule sur ce mandat autour des objectifs suivants : non augmentation des taux de fiscalité, limitation de la capacité de désendettement en dessous de 8 à 9 ans, programme d'investissement ambitieux pour 1 milliard d'euros, préservation de l'épargne.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE CADRE DE VIE ET URBANISME

CIRCULATION DOUCE CHEMIN DU PÂTIS COLAS À PARTIR DU MOIS DE JUILLET

À partir du mois de juillet (après le vide-greniers du 2 juillet), le chemin du Pâtis Colas, qui longe la plage, sera coupé au niveau du restaurant Le Kiviv par une barrière. Cet équipement sera installé pour une période d'un an à titre expérimental.

L'objectif est d'éviter que des voitures circulent à vitesse excessive, qui plus est au niveau de l'espace jeux, et traverse le chemin provoquant dangers et poussière. Cela ne changera rien pour le restaurant Le Kiviv car les voitures pourront venir se garer de part et d'autre de cette barrière.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE CADRE DE VIE ET URBANISME

FOCUS TOUT AZIMUT SUR LES ARBRES !

Rappel : dans le Briollaytain paru en juillet 2022, nous évoquions la mise en place d'un groupe citoyen « biodiversité » avec un objectif thématique orienté sur les arbres pour les années 2022 et 2023.

En partenariat avec ALM, le recensement des plus beaux arbres de la commune a été entrepris par le groupe. Durant l'été 2022, les rues et les chemins ont été parcourus afin d'identifier les arbres singuliers de la commune et, pour certains, proposés avec une qualification de « remarquable » (près d'une quarantaine au total).

Une réunion publique, le 20 août 2022, a permis d'expliquer la démarche et les critères pour de classement de ces arbres et d'énoncer les premiers résultats de ce travail prospectif.

Restitution de l'inventaire participatif des arbres remarquables

Associé à Angers Loire Métropole, une nouvelle réunion à destination du public et des propriétaires concernés a eu lieu le jeudi 11 mai 2023 afin de restituer les résultats de l'inventaire participatif des arbres remarquables de la commune.

Après analyse des services d'ALM et en accord avec le groupe citoyen, ce sont près de 36 arbres qui seront proposés comme remarquables et intégrés à la future révision du plan local d'urbanisme prévue en 2026.

Voici à titre d'exemple 2 fiches de relevés en cours de réalisation par les services d'ALM.



Le propriétaire a la possibilité de se manifester et de faire part de ses observations à tout moment de la démarche directement auprès de la commune ou d'ALM.

Pour information, les procédures d'évolution du PLUi en cours sont consultables sur le site d'ALM : www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanismeintercommunal/evolution

L'objectif de cette année 2023 est de permettre la valorisation de ce patrimoine particulièrement en direction des enfants de l'école et à travers un parcours découverte en cours de préparation.

Plantations d'arbres

Comme évoqué lors du dernier Briollaytain, 55 arbres ont été plantés par les services des espaces verts cet hiver, soit en remplacement, soit en complément. De même, afin de valoriser leur croissance certaines fosses de pied d'arbre ont été réaménagées et restructurées.



Et ce n'est pas fini !

Un effort budgétaire conséquent a été voté à l'unanimité en début d'année (30 000 €) afin de contribuer à préserver une trame végétale, végétaliser à l'automne certains emplacements laissés vacants et ainsi participer à la réponse du défi climatique qui s'annonce dans les prochaines années.

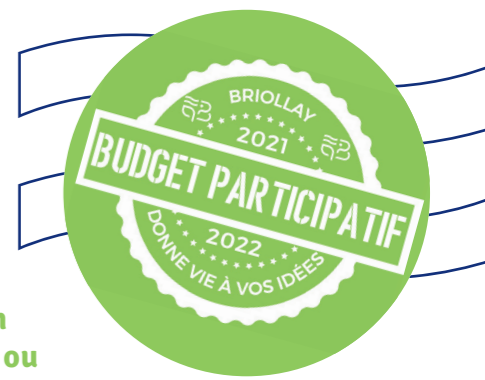
Gestion différenciée écologique

Certains s'interrogent, d'autres encouragent, les espaces verts de la commune ont progressivement changé d'aspects notamment en période estivale.

La gestion différenciée est un objectif de tous les instants pour les équipes techniques de la commune : Pourquoi tondre ou faucher toutes les semaines là où vous n'allez jamais ? Parce que tous les espaces n'ont pas les mêmes usages, la même fréquentation, il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit afin de préserver la faune, la flore et de manière générale la biodiversité.

PARTICIPATION CITOYENNE

DES NOUVELLES DU BUDGET PARTICIPATIF



Après la mise en place de l'espace fitness au parc des Varennes et son inauguration le 25 avril, on constate qu'il trouve son public, sportifs ou non, mais qu'il est aussi un nouveau lieu de rencontre pour les jeunes Briollaytains.

C'est désormais le tour de trois autres projets lauréats de voir le jour. Bancs et espaces pique-nique sont installés sur les bords de Sarthe en continuité des espaces existants. Ainsi les promeneurs pourront faire une pause face à la Sarthe, un aménagement avec tables et barbecue sont installés en allant vers l'entrée du marais dont une table adaptée aux personnes à mobilité réduite. Deux poubelles de tri des déchets sont placées à proximité des tables. L'installation du troisième projet « Tourisme fluvial » est en cours de réalisation ; il s'agit d'un ponton d'accostage à Vérégné qui donnera aux différents utilisateurs de la rivière (bateaux, kayak...) une nouvelle possibilité de halte dans un lieu agréable.



« Briollay donne vie à vos idées ! »



APPEL À IDÉES : CHANTIERS

- Vous souhaitez vous impliquer dans les aménagements de la commune, vous fourmillez d'idées, n'hésitez pas à proposer vos idées de chantiers pour la journée citoyenne du 7 octobre en envoyant par mail à communication@briollay.fr avant le lundi 31 juillet.

Un grand merci pour votre adhésion à cette journée !

02 41 42 50 28

SAMEDI
07
OCTOBRE



La municipalité organise la 6^e journée citoyenne avec la complicité des habitants.

DE 8 H 30 À 12 H 30
SUIVI DU REPAS

LES RENCONTRES CITOYENNES

VOTRE QUARTIER ? PARLONS-EN ENSEMBLE !

Ces rencontres sont désormais bien installées pour la 3^e année, et la présence de nombreux habitants montrent l'intérêt qu'elles représentent. Les deux premières réunions de l'année ont eu lieu, les suivantes se dérouleront après l'été salle des Tilleuls de 10 h 30 à 12 h.

Calendrier des prochaines rencontres

- Héripière / Chansonnière : samedi 9 septembre
- Vérégné : samedi 30 septembre

Voie ferrée / Noirieux : samedi 14 octobre



VIE SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE

NETTOYONS LA NATURE DE BRIOLLAY ENSEMBLE : PETITS ET GRANDS !

Le conseil municipal des jeunes a organisé la première édition de Nettoyons la nature, et donné rendez-vous aux Briollaytains, petits et grands, le samedi 13 mai à 10 h pour enlever les déchets et nettoyer les rues du village.



Après avoir réalisé une communication au sein de l'école, les enfants ont invité les Briollaytains à chausser leurs bottes pour embellir notre commune.

Une opération qui a visé « à sensibiliser au respect de la nature, une question prioritaire pour les enfants élus » comme le rappel

l'adjointe aux affaires sociales, Christine Rabu. Chaque enfant et adultes accompagnants étaient équipés de gants, chasubles et sacs-poubelles.

Nous espérons qu'une deuxième édition aura lieu l'année prochaine et rassemblera davantage de personnes.

L'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes remercie toutes les personnes qui ont participé à cet événement.

Le conseil municipal continue ses réunions et ses projets. Le conseil se tient tous les premiers mardis de chaque mois, jusqu'en Juillet et reprendra en septembre.

Après une pause bien méritée en août, les enfants poursuivront dès la rentrée, leur travail au sein des commissions culture, sport et environnement. Les projets seront présentés au conseil municipal des adultes lors du 4^e semestre 2023.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, IMPLIQUÉ

Chaque mois depuis septembre 2022, les jeunes conseillères et conseillers se réunissent et travaillent sur leurs idées et projets pour Briollay.

Dernièrement, la commission "environnement" a étudié la possibilité de planter des arbres et arbustes dans la cour de l'école.

Une opération "Nettoyage de la nature" a également été organisée par les jeunes élus et élus, lors de Nature en fête.

La commission "sports", pour sa part, a conduit les enfants à se documenter et visiter le circuit de Pump Track à Angers, près de la patinoire. Nos jeunes élus et élus souhaiteraient qu'un équipement permettant la pratique du roller ou du skate soit bientôt installé dans le bourg.

Les jeunes se donnent à fond pour Briollay !



DES NOUVELLES DE L'ALAE

Quelques chiffres :

- Retour sur les vacances d'hiver avec une fréquentation en hausse : 579 inscriptions en 2022 et 699 en 2023 ;
- Retour sur les vacances de printemps avec une fréquentation en hausse : 474 inscriptions en 2022 et 642 en 2023.

Les vacances de printemps

Les Loustics : lors de la première semaine les activités ont été axées sur le thème des animaux de la savane et la seconde sur les animaux de la ferme.

Les Queniaux : la première semaine était organisée autour de l'univers du cirque que les enfants ont pu expérimenter sur une journée complète avec l'Association Bras Tendus et la dernière semaine avec des animations sur le thème de la préhistoire.

Le Club Jeunes a renouvelé un jour/un thème avec une journée au bioparc de Doué-en-Anjou, et 2 veillées dont une consacrée à l'astronomie.



Les pré-inscriptions pour les mini-camps d'été sont closes depuis le vendredi 26 mai 2023.

Cette année, les enfants (Loustics, Queniaux et Club Jeunes) se rendront

au camping Moredena à Morannes sur les bords de la Sarthe.

Pourquoi ce site ? Dans le cadre de notre projet sur le développement durable, celui-ci répondait à nos critères. La (re)découverte de notre territoire, privilégier un cadre proche de Briollay pour réduire l'empreinte carbone à l'échelle locale et le coût du transport ainsi que la temporalité (réduction du temps de route donc plus de temps pour profiter pleinement du séjour).

Cet endroit est idéal car il est très ombragé et entouré de verdure (nous avons anticipé la canicule, un animateur qualifié surveillant baignade pour profiter de la piscine, des sanitaires tout neufs et adaptés pour les plus petits, des activités diverses et variées pour les enfants).



Cette année à l'ALAE, de nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours : le carnaval avec la fabrication du bonhomme, les fleurs et les insectes avec des matériaux recyclables (développement durable, Basses Vallées Angevines, réaménagement des espaces de jeux modulaires Loustics, opération don pour le Club Jeunes, projet sur le sport et handicap en partenariat avec Escal', l'école Georges Hubert et l'ALAE, atelier boxe pour apprendre à maîtriser sa colère et gérer les frustrations, appel aux dons pour récupérateur d'eau, give box...)



Fleurs réalisées par les enfants de l'école de Briollay sur les temps de l'ALAE (méridienne et périscolaire). Un grand merci à



Monsieur le maire d'avoir accepté le projet, aux Briollaytains pour leur participation à la collecte de bouchons, aux services techniques pour le découpage du bois et l'installation des fleurs dans la commune et surtout aux enfants pour leur persévérance et leur motivation (à manier les tournevis) sans qui ce projet n'aurait pu être réalisé !



VIE ASSOCIATIVE

FESTIVAL LES ARTS COCOTTES



Le samedi 26 août, le Festival des Arts Cocottes proposera sa cinquième édition à Vêrigné, au bord de la Sarthe.

Comme chaque année, nous nous sommes attachés à proposer une journée ouverte à toutes et tous au cours de laquelle arts de rue, concerts, ateliers se succéderont dans une ambiance joyeuse et colorée.

Dès 10 h, avec les associations locales, vous pourrez flâner au salon des éditeurs, participer à une méditation Zen, découvrir le travail du rotin ou encore bouquiner face à la Sarthe...



Les **Brothers Kawa** vous proposeront un tour du monde burlesque et musical avant le grand spectacle acrobatique de la **Compagnie du Trépiéd**.

Des tablées d'activités créatives, un manège, des jeux en bois.... Rien que ça !

En après-midi le concert jeune public de **Super Renard** donnera le ton... Place ensuite à la fanfare Nantaise **West Costards** et aux concerts de **Waldden**, **Shake Sugaree** et **La Loma**. Le tout sera ponctué toute la journée des dj's sets de **JL** et **Neil**.

À noter que **Tiercé Canoë Kayak** proposera des initiations canoës et paddle dès 12 h et que la bateau **la Gogane** accostera à 19 h sur le tout nouveau ponton Vêrinéen pour vous proposer des balades sur la Sarthe.*

On vous espère avec nous le 26 août pour partager, découvrir et cocotter un maximum !

Restaurations sur place.

Infos : lesartscocottes@gmail.com

*Activités payantes et soumises à des horaires

À SAVOIR Journée citoyenne

Le samedi 10 octobre se déroulera la 6^e édition de la journée citoyenne. Lors des précédentes éditions, des projets de chantiers proposés par les associations ont été réalisés lors de cette matinée. Si votre association a une idée de chantier réalisable dans ce cadre et permettant d'améliorer son quotidien, n'hésitez pas la faire remonter avant fin juillet.

Forum des associations : samedi 2 septembre 2023 à la salle des sports de 10 h à 13 h.

CLUB DE L'AMITIÉ

Des nouvelles du Club de l'Amitié.

Le 9 mai dernier, le Club de l'Amitié a effectué une sortie à Rou-Marson (capitale de la fouée). Après un excellent repas, nous avons découvert le site de « Pierre et Lumière » à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Il s'agit d'un parcours souterrain où l'on admire 27 monuments du Val de Loire tronçonnés, taillés et ciselés dans le tuffeau. Le sculpteur, Philippe Cormaud, un breton, a réalisé toutes ces merveilles de 2008 à 2010. En une heure, nous avons parcouru l'équivalent de 200 kilomètres. Chaque réalisation retrace l'histoire, l'architecture avec une précision remarquable et, parfois, des pointes d'humour, le sculpteur ayant représenté des têtes de personnages.

C'est ainsi que nous avons contemplé le château d'Angers, le Vieil Baugé, Saumur, Fontevraud, Montsoreau, Chinon et la perle des perles, la cathédrale de Tours, une véritable dentelle de pierre.

Rejoignez-nous pour découvrir d'autres lieux remarquables !

BRIOLLAY DÉCORATION FLORALE

Atelier Art Floral
Salle Reine des Prés de 9 h 30 à 11 h 30

- Samedi 23 septembre
- Samedi 21 octobre
- Samedi 18 novembre
- Samedi 16 décembre

Inscription :
Madame Suzel Maître
02.41.42.05.02
jps.maître@wanadoo.fr

VIËT TÀI CHI

Venez découvrir les arts internes vietnamiens le Tàï Chi et le Qi Gong.

Ces pratiques vous permettront d'améliorer et d'entretenir votre forme physique, votre équilibre, votre mémoire et votre concentration.

Ces activités sont accessibles à tous les âges de la vie quelle que soit sa condition physique. Les mouvements s'adaptent aux capacités de chacun.

Le club accueille des débutants chaque année. Possibilité de faire un cours d'essai gratuitement.



Le Qi Gong fait circuler harmonieusement l'énergie vitale, le Qi, dans le corps pour renforcer les organes et prévenir les maladies. Moins exigeant que le Tai Chi d'un point de vue corporel, il nécessite toutefois une pratique régulière pour en ressentir les bénéfices.

Le Tai Chi est un art martial interne. Ses mouvements lents et fluides servent autant à se détendre qu'à se défendre. Les formes travaillées sont plus complexes et longues que dans la pratique du Qi Gong. Elles sont soutenues par l'explication des gestes martiaux.

Les cours ont lieu le mercredi soir à la salle des nénuphars.

L'association Viêt Tàï Chi de Briollay (Tàï Chi et Qi Gong) propose à toutes personnes curieuses et intéressées un cours de découverte offert du 13/09 au 25/10/2023.

Renseignements : Stéphane Gaudard
06 60 78 18 87

COMITÉ DES FÊTES

Cet été sera sous le signe des festivités et des nouveautés !

Le dimanche 2 juillet, le 31^e vide-greniers se déroulera sur les bords de la Sarthe avec quelques changements qui feront de cet événement une journée formidable ! Nous espérons un grand soleil, vous voir encore plus nombreux que l'année dernière et bien sûr tout cela dans la bonne humeur. Retenez bien cette date ! #SaveTheDate

Notre 24^e édition de Montmartre à Briollay aura lieu les 19 et 20 août avec des nouveautés qui ne manqueront pas de vous ravir !

Découvrez les œuvres des invités d'honneur, les artistes peintres Bernard Blin, Jean-Yves Charles et Amgad Edward. Et les invitées, la peintre Martine Carer et la sculptrice Marie Auriol.

Visitez le Marché de l'artisanat et du goût, déambulez dans les différentes salles dédiées à la peinture et sculpture. Venez assister à la Grande Soirée du samedi sur la place de l'église, vous pourrez dîner devant le spectacle de magie et d'illusion de Youri & Sophie, *L'assistante*, suivi du spectacle *Vegas Country* d'Illusion Cabaret, ensuite les chanteurs Mickaël & Flo vous feront danser !



Le dimanche, retrouvez le déjeuner guinguette animé par Ambiance Guinguette et l'après-midi laissez-vous emporter par la Band' à Mich'. En fin de journée, ne manquez pas l'événement, la vente aux enchères des tableaux peints par les artistes. D'autres animations sont à découvrir tout au long du week-end.

Nous remercions par avance tous les Briollaytains pour leur participation à cette belle manifestation.

Très bel été à tous !

contact@comitedesfetesbriollay.fr

NOTA BENE

Les informations, articles rédigés et visuels des associations pour le prochain magazine devront parvenir en mairie à l'adresse mail communication@briollay.fr au plus tard le 25 août 2023.

USB FITNESS

La saison 2022-2023 vient de se terminer et votre association Briollay Fitness sera heureuse de vous retrouver à la rentrée en vous proposant des activités pour tous les publics à partir de 18 ans :

- L'accès à la salle de musculation 7j/7
- Un planning de 15 cours dans la semaine (remise en forme, gym santé, Pilates, Zumba, step...) et la mise en place d'une nouveauté cette année : un créneau d'1 h 15 de yoga le jeudi soir de 20 h 30 à 21 h 45.

Nous reprendrons les permanences au bureau de la salle de musculation tous les lundis (hors fériés et vacances scolaires) à partir du 28 août à 18 h 30. Les cours reprendront à partir du 4 septembre et nous vous invitons à venir découvrir nos activités lors de cette première semaine de portes ouvertes.

Nous vous attendons nombreux à notre assemblée générale qui se tiendra le lundi 25 septembre à 20 h à la salle de réunion de la salle des sports.



Retrouvez toutes les informations concernant l'association sur notre site : briollayfitness.jimdofree.com.

USB ROLLER SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !

Le club a fêté ses 20 ans ! Remise de médailles par le maire de Briollay pour les coachs et les apprentis coachs qui s'investissent beaucoup auprès des enfants, diaporama et témoignages des fondateurs du club ont ponctué cette mémorable soirée festive. Un grand merci à tou.te.s les adhérent.e.s présent.e.s !

Sur une note un peu moins gaie, la première des deux grandes sorties à la journée programmée le samedi 13 mai n'a pas pu se faire, en raison de la mauvaise météo du matin... Les adhérent.e.s et leur famille ont pu toutefois profiter de la salle de sport pour rouler librement toute la matinée et ont partagé le fameux barbecue offert par le club sous un soleil malicieux, de retour à l'heure du déjeuner.

Croisons les doigts (et les roues) pour que le soleil ne nous fasse pas faux bond pour la seconde sortie prévue le samedi 3 juin au Lac de la Monnerie à la Flèche pour le plaisir de chacun.e.



Renseignements : usbroller@gmail.com

LE BEAU RIVAGE

Société de Boule de Fort à Vêrigné

Le challenge 1 homme 1 femme a pris fin début avril. Nous avons organisé notre repas annuel en juin où nous avons organisé les inscriptions à la société.

Nous reprendrons en septembre pour notre 3 contre 3. En attendant, passez de bonnes vacances.



TRIBUNE « BRIOLLAY TU NOUS PLAIS ! »

JUN 2023

Chères Briollaytaines, chers Briollaytains,

Dans un contexte actuel tendu, tant au niveau mondial avec la guerre aux portes de l'Europe, ses conséquences humaines et économiques, l'impact de plus en plus mesurable du dérèglement climatique sur notre environnement, qu'au niveau national avec des tensions sociales qui impactent nos vies quotidiennes, il est plus que jamais indispensable de ne pas céder à la défiance et à la violence, deux fléaux qui sapent progressivement le fonctionnement de notre démocratie.

Au mois de mai dernier, la démission de Yannick Morez, maire divers droite de Saint-Brévin-les-Pins en Loire-Atlantique, a mis en évidence la normalisation et l'augmentation des pressions, des menaces et des agressions de toutes sortes dont les élus - y compris ceux de Briollay - sont victimes dans l'exercice de leur mandat.

En parallèle, plusieurs faits divers ont profondément choqué les Français, car ils visaient des agents du service public perdant la vie dans le cadre de leur mission : enseignante poignardée par un élève dans le Sud-Ouest, policiers percutés par un véhicule dans le Nord, infirmière tuée par un déséquilibré à Reims.

C'est la responsabilité de chacun que de ne pas accepter cette banalisation de la violence politique.

Les agressions, physiques ou verbales subies par les agents publics de terrain et les élus montrent une dégradation de plus en plus fréquente de la relation administration-usagers. Il est donc indispensable de toujours sanctionner les auteurs d'agressions et d'accompagner au mieux leurs victimes.

Nos agents municipaux travaillent chaque jour avec dévouement pour résoudre les problèmes quotidiens des Briollaytains et des Briollaytains, pour assurer leur confort et leur sécurité, accompagner leurs enfants, offrir un meilleur cadre de vie et leur proposer des services toujours plus en phase avec leurs besoins. Ces actions peuvent sembler insignifiantes dès lors qu'elles sont accomplies, mais sans elles, Briollay ne serait pas la ville qu'elle est aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, au travers de cette tribune, les conseillers municipaux du groupe Briollay tu nous plais ! entendent exprimer leur gratitude aux agents de la commune ainsi qu'à l'ensemble des élus - quel que soit leur groupe d'appartenance - pour leur attachement au service public local et leur sens profond de l'intérêt général.

**TRIBUNE « VIVONS ENSEMBLE À BRIOLLAY »**

MAI 2023

Chères Briollaytaines, chers Briollaytains,

À mi-mandat, nous souhaitons partager avec vous notre regard sur la commune.

Engagés depuis toujours pour Briollay, nous recherchons avant tout la proximité. En effet, être élu c'est avant tout un engagement à vos côtés, sur le terrain, avec les associations, pour les événements et bien entendu au sein du conseil municipal.

Nous avons pris la pleine mesure des enjeux liés au devenir de notre commune ; son identité, son autonomie, sa place au sein d'Angers Loire Métropole. Nous reprenons régulièrement ces thèmes lors de nos interventions dans les commissions et les séances du conseil municipal.

Pour notre part, il est essentiel de défendre la place de Briollay et de garantir ses intérêts dans le cadre du projet de territoire. Nos prises de position dans le domaine des finances, autour des infrastructures, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et sur le plan social ont été écoutées... mais rarement entendues.

Nous n'avons pas la même vision que la majorité actuelle. L'accumulation des études, exécutées par des cabinets externes, nous plonge dans un excès budgétaire bien loin des réalités et préoccupations des briollaytains, et empêche la concrétisation de projets simples qui pourraient tant améliorer la vie de notre commune.

Aussi, une réelle attention portée à notre environnement s'impose : être un élu de Briollay, c'est vouloir prendre soin de son village ;

le préserver, le dynamiser, être présent à chaque moment important, vous rencontrer, discuter et ainsi mieux vous comprendre.

Le futur reste à construire ensemble. Nous restons attentifs aux intérêts de la commune. À nous de faire perdurer votre plaisir de vivre à Briollay !

Ces trois années seront décisives pour préparer les prochaines élections. C'est pourquoi vous êtes invités à partager vos envies et vos idées à l'adresse suivante : vivonsensemblebriollay@gmail.com.

Nous sommes optimistes, car l'espoir c'est le pouvoir de changer le cours des choses !

**L'AGENDA****JUILLET**

DIMANCHE

02**VIDE-GRENIERS**
La plage, bords de Sarthe

MARDI

11**CONCERT ONESTAGE**
Salle des Nénuphars

DU LUNDI

17

AU 20 AOÛT

EXPOSITION DE PEINTURE
JEAN-LUC DESCHARD
Salle des Tilleuls
Sur les horaires d'ouverture de la mairie

SAMEDI

29**ESCAPADE SPORT ET NATURE**
Canoë kayak sur le Loir et deux roues électriques dans les Basses Vallées AngevinesONESTAGEFESTIVALS.COM
Musique en scène

Salle des Nénuphars, Briollay

Mardi 11 juillet à 19 h 30

Jeunes musiciens de
Loughborough Schools Foundation, Angleterre

Répertoire : Rutter, Tallis, Mozart plus musique des films par l'harmonie

Concert gratuit

**AOÛT****06/07****STAGE AQUARELLE**
Salle Reine des Prés
Sur inscription

MERCREDI

09**THÉÂTRE EN PLEIN AIR**
Place de l'Église

SAMEDI

19**DE LOIR EN SARTHE**
Balade en canoë kayak
sur inscription**19/20****MONTMARTRE À BRIOLLAY**Place de l'Église,
villages des artisans,
spectacles et concerts,
expositions, concours
et peintres dans les rues**CROISIÈRE LA GOGANE**
Bords de Sarthe,
sur inscription

SAMEDI

26**FESTIVAL LES ARTS COCOTTES**
Bords de Sarthe, Vêrigné

SEPTEMBRE

SAMEDI

02 FORUM DES ASSOCIATIONS

Salle des sports

11/29 EXPOSITION EXTÉRIEURE

Parcs et jardins en gestion écologique

16/17 JOURNÉES DU PATRIMOINE

Visites libres et commentées

SAMEDI

23 JOURNÉE ASTRONOMIE

Les marais
Par l'association Notandus



OCTOBRE

DIMANCHE

01 RANDO DES CASTORS

Départ du Moulin
de Rives-du-Loir-en-Anjou

→ plus d'info



BRIOLLAY.FR



ÉTÉ SPORTIF NAUTIQUE



CANOË KAYAK CRÉPUSCULAIRE SUR LE LOIR

Départ de Briollay : 4 août

Rendez-vous au Barrage de Pont à 20 h

Durée : 2 heures

Tarif : 15 € adulte / 12 € (8 - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants)



CANOË KAYAK SUR LE LOIR

Départ de Briollay : 19 juillet
+ 2 et 16 août

Rendez-vous au Barrage de Pont à 17 h

Durée : 2 heures

Tarif : 10 € adulte / 8 € (8 - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants)



STAND-UP PADDLE SUR LE LOIR

Départ de Briollay : 26 juillet
+ 9 août

Rendez-vous au Barrage de Pont à 17 h

Durée : 1 heure

Tarif : 10 € adulte / 8 € (8 - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants)



RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Les activités sportives sont sur inscription.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie sur les horaires d'ouverture d'été :

lundi matin de 8 h 30 à 12 h 30 ;

mercredi et jeudi après-midi de 14 h à 17 h ;

et le vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.



mairie@briollay.fr – 02 41 42 50 28

Les conditions météorologiques peuvent perturber la bonne organisation de la journée. Annulation la veille possible si la jauge minimale n'est pas atteinte.